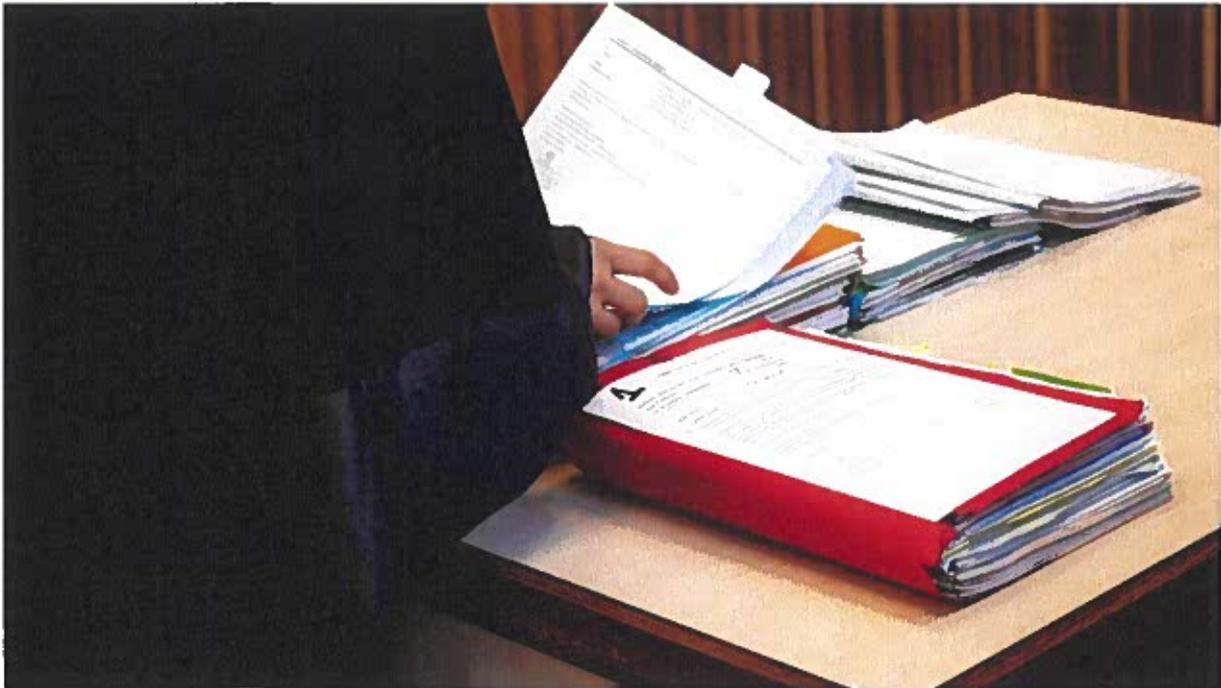


Mise en liberté refusée pour cet homme soupçonné d'avoir écrasé un chef d'entreprise, après un repas arrosé au Rheu



Les juges de la chambre d'instruction ont refusé d'accéder à la demande de cet homme mis en examen pour meurtre. © Maxppp - Guillaume Saligot

Cédric Rochereuil va rester en détention provisoire. L'homme soupçonné d'avoir écrasé un autre chef d'entreprise avec sa voiture, en sortant d'un restaurant, au Rheu, près de Rennes, demandait sa mise en liberté, mais les juges de la chambre d'instruction de Rennes l'ont refusée, ce vendredi.

C'était le 20 février dernier sur le parking du restaurant La Tablee de Moigné, au Rheu, près de Rennes. Gérald Gallenne perdait la vie, **écrasé par la voiture d'un autre chef d'entreprise**, avec lequel il venait de partager **un long repas très arrosé**.

Depuis, le conducteur Cédric Rochereuil est **en détention provisoire**, et il va le rester. Quatre mois après les faits, **il demandait sa mise en liberté**, mais les juges de la chambre d'instruction de Rennes **s'y sont opposés** dans leur décision rendue, ce vendredi 13 juin.

Cette audience ne concernait que cette demande de mise en liberté, **pas le fond du dossier**, mais on en sait un peu plus sur **le déroulé des faits**.

Ils étaient **cinq à déjeuner**, ce jour-là, au restaurant, un déjeuner déjà bien arrosé, **jusqu'à 19h30**. Le patron de La Tablee de Moigné leur a quand même offert **une dernière tournée** pour déguster quelques vins.

Le drame est survenu **au moment de leur départ**. Cédric Rochereuil voulait **prendre sa voiture**. Gérald Gallenne **a essayé de l'en empêcher**, en se postant juste devant le véhicule, **avant d'être écrasé**. Il succombera à ses blessures au CHU de Rennes.

Le conducteur devra s'en expliquer. Il est **mis en examen pour meurtre** en état d'ivresse manifeste et risque **30 ans de prison**. Quant au gérant du restaurant, il a été sanctionné par la préfet, avec **une fermeture administrative de deux mois** qui se termine. La réouverture de l'établissement est prévue, ce lundi 16 juin.

Mort de Gérald Gallenne : la liberté refusée au chef d'entreprise mis en examen pour meurtre



Ce vendredi 13 juin 2025, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Rennes a rejeté la demande de remise en liberté de Cédric Rochereuil, 47 ans. Cet ex-chef d'entreprise est mis en examen pour le meurtre de Gérald Gallenne, à la sortie d'un repas alcoolisé, en février dernier au Rheu (Ille-et-Vilaine).

Ce 20 février, cinq hommes déjeunent ensemble au restaurant La Table de Moigné, au sud de Rennes. Le banquet s'éternise jusqu'à 20 h, ponctué de plusieurs bouteilles de vin et de champagne. Gérald Gallenne, 54 ans, patron bien connu dans la région, et Cédric Rochereuil, qu'il côtoyait dans un cadre professionnel, ne sont pas des inconnus. Entre les deux personnes : des connaissances communes.

À la fin du repas, sur le parking voisin de l'église de Moigné, Gérald Gallenne aurait tenté d'empêcher Cédric Rochereuil de reprendre le volant, alors que ce dernier était alcoolisé. Cédric Rochereuil démarre néanmoins son SUV et le percute. Gérald Gallenne, grièvement blessé, décède quelques heures plus tard à l'hôpital.

Une audience à huis clos

Placé en détention provisoire depuis le 26 février, Cédric Rochereuil a comparu ce jeudi 12 juin devant la chambre de l'instruction, pour une audience à huis clos. Visiblement éprouvé par la détention, il a assisté aux débats aux côtés de son avocat, Me Olivier Pacheu. Lequel a insisté sur la situation personnelle de son client et rappelé qu'aucun appel n'avait été formé depuis son placement en prison.

Du côté des parties civiles, cette requête a été jugée prématurée. « Il y a un temps pour tout. Dans un dossier criminel et alors qu'il encourt trente ans de réclusion, une demande de remise en liberté au bout de trois mois, c'est indécent », a réagi Me Anaig Le Noan, avocate de la famille Gallenne. (voir l'article du journal [Ouest-France](#)). La chambre de l'instruction a tranché ce vendredi matin : Cédric Rochereuil restera incarcéré dans l'attente de la suite de l'enquête. Il demeure, à ce stade, présumé innocent.

